

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 16 Mars 2021 à 20 heures 30 minutes  
à la salle des fêtes

**Présents :** M. ADHUMEAU Alain, M. BARON Grégory, Mme BROTTIER Catherine, M. COLAS Daniel, M. GRATTEAU Benoît, M. HOREL Ludovic, M. LECHEVALIER Patrick, Mme PETIT Stéphanie, M. RETAILLEAU Laurent, Mme SAMSON Frédérique, M. TASCHEM Frédéric, M. TASCHEM Joël, Mme VERSARI Evelyne, Mme YVON Delphine

**Absents Excusés :** Mme PREUD'HOMME Marina, pouvoir donné à M. BARON Grégory

**Secrétaire de séance :** M. RETAILLEAU Laurent

**Président de séance :** M. ADHUMEAU Alain

### **1 - Approbation du compte rendu du 02 Mars 2021**

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte-rendu de la séance du 02 Mars 2021.

### **2 – Ajout d'un point à l'ordre du jour-2021/07**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'ajout d'un point à l'ordre du jour de la réunion de Conseil Municipal :

-Acquisition d'une parcelle de terrain à Insay.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la réunion du 16 Mars 2021.

*Votes : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0*

*Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Rohard, conseiller aux décideurs locaux de la Direction Générale des finances publiques afin qu'il présente les comptes de la commune.*

### **3 - Vote du compte de gestion 2020-2021/08**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

*Votes : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0*

#### **4 – Vote du compte administratif 2020-Budget commune-2021/09**

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la Présidence à Monsieur COLAS Daniel, Adjoint.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2020 dans les conditions ci-dessous :

##### **FONCTIONNEMENT**

|  |                   |
|--|-------------------|
| Dépenses :                               | 357 540.91        |
| Recettes :                               | <u>537 101.97</u> |
| Résultat de l'exercice 2020 :            | 179 561.06        |
| Résultat antérieur reporté c/002         | 529 408.70        |
| Résultat de clôture de l'exercice 2020 : | 708 969.76        |

##### **INVESTISSEMENT :**

|  |                   |
|--|-------------------|
| Dépenses :                               | 462 395.94        |
| Recettes :                               | <u>881 856.33</u> |
| Résultat de l'exercice 2020 :            | 419 460.39        |
| Résultat antérieur reporté : c/001       | 51 045.54         |
| Résultat de clôture de l'exercice 2020 : | 470 505.93        |

|                             |            |
|-----------------------------|------------|
| Reste à réaliser dépenses : | 639 031.43 |
| Reste à réaliser recettes : | 107 918.82 |

*Votes : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0*

#### **5–Affectation du résultat 2020- Budget commune 2021/10**

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Administratif  
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2020  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

|  |            |
|--|------------|
| -un excédent de fonctionnement de :          |            |
| 179 561.06                                   |            |
| -un excédent reporté de :                    | 529 408.70 |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de | 708 969.76 |
| -un excédent d'investissement de :           | 470 505.93 |

|  |            |
|--|------------|
| Des restes à réaliser en dépenses de :   | 639 031.43 |
| Des restes à réaliser en recettes de :   | 107 918.82 |
| Soit un déficit de reste à réaliser de : | 531 112.61 |

|                                    |           |
|------------------------------------|-----------|
| Soit un besoin de financement de : | 60 606.68 |
|------------------------------------|-----------|

|   |            |
|---|------------|
| DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : |            |
| Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : Excédent                        | 708 969.76 |
| Affectation complémentaire en réserve (1068):                           | 60 606.68  |
| Résultat reporté en fonctionnement (002) :                              | 648 363.08 |

|  |            |
|--|------------|
| Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent | 470 505.93 |
|--|------------|

*Votes : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0*

## **6- Vote du budget primitif 2021-2021/11**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M.ADHUMEAU Alain vote les propositions nouvelles du Budget Primitif 2021.

**Fonctionnement Recettes** : 1 114 107.68 €  
*dont 648 363.08 € excédent 2020 reporté*

**Fonctionnement Dépenses** : 1 114 107.68 €

**Investissement Recettes** : 1 352 848.44 €  
*dont 107 918.82 € de restes à réaliser 2020*  
*dont 470 505.93 € de solde d'exécution d'investissement reporté*

**Investissement Dépenses** : 1 352 848.44 €  
*dont 639 031.43 € de restes à réaliser 2020*

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2021.

*Votes : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0*

## **7- Constitutions de provisions -2021/12**

Conformément à l'article L2321-2 du CGCT, il est obligatoire de constituer des provisions dans un certain nombre de cas et dès lors que le recouvrement des restes à recouvrer est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

Au vu des éléments transmis par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération au titre d'un risque d'irrecouvrabilité pour un montant de 2143.66 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-Décide de constituer une provision pour créances douteuses pour un montant de 2143.66 euros.

-Dit que les crédits sont inscrits à l'article 6817 du budget primitif.

*Votes : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0*

## **8-Autorisation permanente et générale de poursuites donnée au comptable public du SGC Nord Vienne-2021/13**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R1617-24,

Vu le décret n°2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Considérant que l'article R1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, pose comme principe que pour chaque poursuite d'un débiteur d'une collectivité locale, le comptable public doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité,

Considérant que le décret n°2009-125 du 3 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuite.

Considérant que cette autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces démarches sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur, améliorera le recouvrement des recettes de la collectivité en les rendant plus aisées.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne l'autorisation d'engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par mes soins à Monsieur/Madame le Trésorier du SGC Nord Vienne
- autorise le comptable à ne pas engager de poursuites pour les dettes inférieures à 50 € ;
- Fixe le seuil minimal de dettes pour l'engagement des poursuites :
  - ✓ par SATD (saisie à tiers détenteurs) bancaire à 130 €
  - ✓ par SATD autre que bancaire à 50 €
  - ✓ par une saisie vente à 200 €

Votes : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

### **9-Acquisition d'une parcelle à Insay-2021/14**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'implanter une réserve à incendie au lieu-dit Insay.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame GAUVINEAU ou ses héritiers sont favorables à la vente d'une partie de la parcelle à la commune pour une superficie d'environ 240 m<sup>2</sup>.

Le montant de la vente n'est pas connu à ce jour.

Monsieur le Maire propose de l'acheter pour un montant maximum de 240 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'acquérir la parcelle pour un montant maximum de 240 €.
- De prendre en charge les frais de bornage et de notaire afférent à cette parcelle.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2021.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte définitif de cette devant notaire.

Votes : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

### **10- Questions diverses**

-Suivi de la réunion avec Mme Niguès à l'église de Chasseignes : Les gouttières seront refaites pour éviter que l'eau ruisselle sur les murs.

Concernant la fibre, elle propose de passer sous les contreforts jusqu'au local technique.

-Les travaux du club house n'ayant pas été terminés dans les délais, la FFF a décidé d'annuler la subvention.

-Suite à un problème de prise de cote, la mise en place de la charpente du club house a pris du retard.

Il ressort un problème d'approvisionnement général de la part des entreprises intervenant sur le chantier de l'atelier et du club house.

-La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au 8 Avril 2021.

Le Maire  
Alain ADHUMEAU